



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2020
Français
Original : anglais/français/russe

Soixante-quinzième session
Point 108 de la liste préliminaire*
Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération **dans la région de la Méditerranée**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Algérie	2
Bosnie-Herzégovine	5
Chypre	6
Grèce	7
Turkménistan	8
III. Réponse reçue de l'Union européenne	8

* [A/75/50](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [74/77](#), l'Assemblée générale a félicité les pays méditerranéens des efforts qu'ils déploient pour faire face, de façon globale et concertée, aux défis qui leur sont communs, dans un esprit de partenariat multilatéral, leur objectif général étant de faire du bassin méditerranéen un espace de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la paix, la stabilité et la prospérité.
2. L'Assemblée générale a engagé les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le risque d'utilisation d'armes de destruction massive par des terroristes, qui mettent gravement en danger la paix, la sécurité et la stabilité de la région, empêchant la situation politique, économique et sociale de s'améliorer, et qui compromettent les relations amicales entre les États, entravent le développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la destruction du fondement démocratique des sociétés pluralistes.
3. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quinzième session un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport, établi à l'aide d'informations transmises par les États Membres, fait suite à cette requête.
4. À cet égard, des notes verbales ont été adressées le 23 janvier et le 4 mai 2020 à tous les États Membres pour solliciter leurs vues à ce sujet. À ce jour, des réponses ont été reçues des Gouvernements algérien, bosnien, chypriote, grec et turkmène. Elles figurent dans la section II ci-après. L'Union européenne a également transmis sa réponse, qui est reproduite à la section III. Toute réponse reçue après le 31 mai 2020 sera publiée sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement (www.un.org/disarmement) dans la langue de l'original. Aucun additif ne sera publié.

II. Réponses reçues des gouvernements

Algérie

[Original : français]
[5 mai 2020]

Fidèle à ses principes et consciente des enjeux sécuritaires et de coopération dans la région de la Méditerranée, l'Algérie n'a eu de cesse d'appeler à la promotion et à la mise en œuvre des principes de coopération, d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel dans le pourtour méditerranéen, région à laquelle elle accorde une place de choix dans sa politique étrangère.

Dans cette perspective, l'Algérie a entrepris et soutenu des initiatives, parmi lesquelles figurent celles décrites ci-dessous.

I. Partenariats développés dans l'espace méditerranéen

1. Dialogue 5+5

Depuis son adhésion à ce forum, l'Algérie œuvre à la promotion d'un dialogue constructif qui traduit de plus en plus la prise de conscience des pays membres notamment vis-à-vis des enjeux de paix et de sécurité de la région dont le traitement, nécessite, à l'évidence, une approche holistique et solidaire.

Force est de constater que les rencontres tenues dans le cadre de ce dialogue, ont permis, jusque-là, d'adopter des mesures concrètes de coopération dans les domaines liés à la surveillance maritime, aérienne et terrestre. À cet égard, des recommandations importantes ont été entérinées, lors de la quinzième Conférence des Ministres des affaires étrangères du Dialogue 5+5, tenue à La Valette (Malte) en janvier 2019, co-présidée par l'Algérie et Malte.

2. L'Initiative 5+5 Défense

Cette initiative vise à renforcer la sécurité et la stabilité en Méditerranée occidentale dans les domaines de la sécurité maritime, la sûreté aérienne, la contribution des forces armées dans la gestion des catastrophes majeurs et autres.

Dans le cadre de ce forum, l'Algérie s'inscrit comme un partenaire, particulièrement actif, notamment à travers l'organisation de 60 activités entre 2005 et 2019, à l'instar d'exercices de surveillance maritime et de lutte contre la pollution marine et de sûreté aérienne, de séminaires en matière de sécurité maritime. Dans ce contexte, l'Algérie a diligenté la première étude académique dans le domaine de la défense pour contenir l'immigration illégale dans l'espace 5+5, ainsi que la lutte contre les menaces criminelles y afférentes.

3. Le dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

L'Algérie a adhéré, en mars 2000, au dialogue Méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans l'objectif de participer à la mise en œuvre d'une sécurité collective en Méditerranée selon une approche globale et complémentaire avec les autres initiatives euro-méditerranéennes sur la sécurité régionale. Dans ce cadre, un deuxième programme individuel de partenariat et de coopération a été conclu, le 9 juillet 2018.

4. Le dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale et de la lutte contre le terrorisme

L'Algérie et l'Union européenne ont initié un dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale et de la lutte contre le terrorisme qui a tenu sa première session à Bruxelles, en octobre 2017 et sa deuxième à Alger, le 12 novembre 2018.

L'Algérie et l'Union européenne ont mis en place dans le cadre de l'accord d'association, un sous-comité « dialogue politique, sécurité et droit de l'homme » qui se réunit une fois par an, en alternant entre Alger et Bruxelles, avec pour objet l'échange et la coopération sur les questions régionales et d'intérêt commun s'agissant du volet sécurité. Les deux parties ont également adopté, en mars 2017, cinq priorités communes de partenariat, dont un chapitre dédié à la sécurité.

5. Le dialogue méditerranéen de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

L'Algérie participe activement, en sa qualité de partenaire méditerranéen, aux activités méditerranéennes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment, celles relatives à la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation et la lutte contre le crime transnational organisé, à la migration et au trafic des armes légères et de petit calibre.

6. Centre d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la région de l'Afrique du Nord et du Sahel

L'initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, vise à promouvoir et à dynamiser la coopération dans le domaine de la gestion et de l'atténuation des risques liés à l'usage des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

Depuis son inauguration à Alger, en décembre 2015, le bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'initiative des centres d'excellence, a permis de lancer plusieurs projets de coopération en ce domaine. Les plus récents concernent la coopération dans la détection des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires au niveau des postes frontaliers, le transport terrestre des produits chimiques et biologiques et, enfin, la gestion des déchets chimiques et biologiques. Le dynamisme du bureau a été récompensé par le prix 2019 de la meilleure action « success story », décernée par le partenaire européen à la région Afrique du Nord et Sahel. Dirigé par l'Algérie, le bureau régional Afrique du Nord et Sahel couvre les pays suivants : le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Maroc, le Niger et la Tunisie. Il s'apprête à recevoir, très prochainement, le Tchad comme nouveau membre.

7. Programme régional sur la cybercriminalité avec les pays méditerranéens « CyberSud »

Convaincue des implications de la cybercriminalité sur la sécurité en Méditerranée, l'Algérie développe un projet conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, « CyberSud », qui a pour objectif le renforcement des capacités en matière de cybercriminalité et de la preuve électronique dans la région du voisinage.

8. Coopération régionale sur le contrôle des exportations d'armes

L'Algérie participe, avec les pays d'Afrique du Nord, aux activités relatives au contrôle des exportations d'armes, initiées par l'Union européenne, et qui a pour objectif, notamment, la promotion du dialogue régional sur le contrôle des exportations d'armes.

9. Coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

Des activités de coopération se développent entre l'Algérie et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs sur l'ensemble des thématiques inhérentes aux crimes émergents, notamment, les cybermenaces, la collecte et l'analyse des données criminelles, la lutte contre le terrorisme et les crimes connexes.

II. Initiatives lancées sur le continent africain

1. Les efforts de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel

L'Algérie a initié et mis en place, depuis 2007, une coopération régionale efficace pour la prévention et la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel. Cette initiative englobe le cadre stratégique et opérationnel militaire, ainsi que le lancement de programmes de développement économique et social destinés aux habitants des régions concernées.

Plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées en vue d'examiner et d'identifier les mesures nécessaires pour combattre les activités terroristes et leur

fléaux connexes dans la région. Une série de rencontres de chefs d'état-major des armées et de services de sécurité des pays de la région a également été tenue afin de mettre en œuvre des mesures pratiques et opérationnelles visant la coordination entre les forces de sécurité des pays concernés.

Ce cadre de coopération a permis, également, la mise en place de programmes de formation des agents de sécurité et des services de douanes, assurés par l'Algérie au profit des pays de la région. Enfin, l'expérience algérienne en matière de déradicalisation fournit, sans conteste, un exemple réussi pour neutraliser le terrorisme. L'une des mesures initiées par l'Algérie concerne l'association des Imams et prédicateurs de la région sahélo-saharienne et ce, afin de promouvoir les valeurs réelles de l'Islam et bannir les notions d'extrémisme à travers le dialogue et l'éducation.

2. Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme

Le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, qui relève de l'Union africaine et dont le siège est à Alger, joue un rôle fort appréciable dans le domaine de la prévention et la lutte contre le terrorisme et les phénomènes y relatif à l'instar du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Considéré comme un organe central et opérationnel, dont l'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et intégrée, le Centre reflète la ferme volonté des États africains à conjuguer leur efforts avec ceux de la communauté internationale afin de mettre en œuvre une action concrète, urgente et collective pour endiguer le terrorisme à travers, notamment, la centralisation des informations et études sur le terrorisme.

3. Organisation africaine de coopération policière

La mise en place en 2016 de l'Organisation africaine de coopération policière, dont le siège est à Alger, constitue un outil de coordination régionale dont la finalité est de renforcer la sécurité et la paix en Afrique, à travers une stratégie africaine harmonisée de lutte contre la criminalité.

Ce mécanisme a pour mission le développement et le renforcement des capacités des forces de police des pays africains, notamment à travers des programmes de formation ciblés et adaptés aux réalités des contextes africains dans les domaines de la police scientifique et technique. Il vise également à renforcer les capacités africaines en matière de consolidation et de coordination des forces de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Dans ce cadre, la troisième Assemblée générale de l'Organisation, tenue à Alger le 2 octobre 2019, a permis aux chefs de police africains d'examiner les aspects fonctionnels et organisationnels et d'échanger leurs points de vue et leurs expériences sur la prévention et la lutte contre les diverses formes de criminalité transnationale organisée.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]
[29 mai 2020]

Compte tenu de la mondialisation, par la mise en place d'un système d'action commun, plusieurs pays peuvent mener ensemble une action ou réagir au niveau régional ou à plus grande échelle. Au vu des caractéristiques de la région, des mesures doivent être prises d'urgence dans tous les domaines essentiels au renforcement de la sécurité et de la coopération entre les pays méditerranéens. La Méditerranée est un espace géostratégique des plus essentiels ; il regroupe un ensemble précis de pays

méditerranéens présentant des caractéristiques socio-économiques, géographiques, politiques, militaires et religieuses différentes, ainsi qu'un patrimoine historique varié qui, encore aujourd'hui, témoigne de l'ensemble des relations internationales et du désir des grandes puissances mondiales d'établir des liens avec cette région et d'y acquérir une influence politique, militaire et économique.

La situation de sécurité dans le bassin de la Méditerranée est marquée par des problèmes de sécurité mondiale, à savoir l'existence de plusieurs foyers de guerre, qui sont susceptibles de générer de nouvelles crises et menaces pour la paix et la stabilité en Méditerranée. La région fait également face à des difficultés liées à diverses formes de criminalité organisée et de corruption, ainsi qu'à des défis et menaces en matière de sécurité concernant le cyberspace, le retour de combattants étrangers, l'intolérance fondée sur la religion ou l'appartenance nationale, l'instabilité politique et économique et le commerce illégal d'armes légères et de petit calibre. La prévention des conflits est cruciale pour faire face aux défis, risques et menaces en matière de sécurité. Le terrorisme, premier problème de sécurité mondiale, continue de constituer une menace sérieuse pour la sécurité. L'une des menaces potentielles, étroitement liée au terrorisme, concerne les personnes revenant de champs de bataille à l'étranger, principalement au Moyen-Orient, puisque les services de sécurité estiment que la plupart ont rejoint les rangs des extrémistes de l'État islamique ou d'autres groupes extrémistes et terroristes. Les pays du bassin de la Méditerranée doivent donc durcir les sanctions imposées à ceux qui se rendent sur des champs de bataille étrangers, afin de remédier à ce problème de sécurité. En outre, les autres problèmes tels que le cyberterrorisme ne doivent pas être ignorés et pour y faire face, les pays de la Méditerranée doivent coopérer afin de prévenir les cyberattaques ou tout autre trouble dans ce domaine.

Compte tenu des défis, menaces et risques en matière de sécurité mentionnés ci-dessus, qui, au vu de la position géostratégique du bassin de la Méditerranée, continueront certainement d'avoir un impact sur la sécurité de la région, nos conclusions sont les suivantes.

Il est nécessaire, afin de renforcer la sécurité, de prévenir efficacement ces problèmes, menaces et risques et d'y répondre de manière appropriée, que les pays du bassin de la Méditerranée continuent de s'employer à prendre des mesures propres à améliorer la sécurité des États et des citoyens. Aucun pays du bassin de la Méditerranée ne peut faire face seul à ces problèmes, risques et menaces liés à la sécurité. Il est donc particulièrement important d'accroître la coopération bilatérale et multilatérale.

Compte tenu de la situation actuelle liée à la pandémie de coronavirus (COVID-19), nous proposons que le paragraphe 8 de la résolution soit élargi afin d'y inclure la nécessité de renforcer la coopération entre les États aux fins d'une action commune face aux catastrophes naturelles et autres.

Chypre

[Original : anglais]
[29 mai 2020]

La stabilité du bassin de la Méditerranée est une priorité pour la République de Chypre et, par principe, celle-ci cherche à coopérer avec tous les partenaires qui le souhaitent et qui partagent ce carrefour historique en vue de garantir la sécurité. Naturellement, les priorités immédiates de Chypre se concentrent sur la Méditerranée orientale. Les relations de bon voisinage, le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'État de droit sont les principes fondamentaux de la politique

de Chypre vis-à-vis de son voisinage. Cette position de principe n'a pas toujours été accueillie avec satisfaction par tous nos voisins et ceux-ci n'ont pas toujours fait de même, comme en témoignent les atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Chypre, qui résultent des actes d'un voisin spécifique, en violation flagrante du droit international et de la Charte.

Dans le souci de promouvoir une stabilité durable, Chypre s'est employée à établir, conjointement avec la Grèce, des mécanismes trilatéraux de coopération avec ses voisins de la Méditerranée orientale. Ces interactions ont commencé à produire des résultats tangibles dans un large éventail de domaines de coopération, notamment l'énergie, la lutte contre le terrorisme, les questions environnementales, les cybertechnologies et l'innovation, l'éducation et bien d'autres encore. Ces mécanismes se sont avérés résilients et adaptables, et ont suscité un vif intérêt de la part de partenaires proches et lointains, parmi lesquels la France, l'Italie, les États-Unis, l'Union européenne et les Émirats arabes unis, qui participent désormais à certaines de ces collaborations au gré des besoins.

Consciente de l'importance que revêt l'énergie pour un grand nombre de ses partenaires régionaux, Chypre a également conclu des accords bilatéraux avec ses voisins afin de délimiter sa zone économique exclusive conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ces accords ont été signés avec l'Égypte, Israël et le Liban, et se sont avérés essentiels pour établir un lien de coopération pacifique reposant sur des règles. Malheureusement, tous les pays de la région ne respectent pas le droit international et les droits souverains de leurs voisins, et préfèrent recourir à la force, au détriment de tous les habitants de la région.

Ces dernières années, l'immigration clandestine a été un sujet de préoccupation majeur et le nombre d'arrivée à Chypre a considérablement augmenté. Au-delà des évidentes répercussions économiques, cette situation a également suscité des inquiétudes quant au fait que des terroristes se déplacent en se faisant passer pour d'innocents migrants. Si Chypre est déterminée à aider ceux qui sont dans le besoin, dans le plein respect de ses obligations internationales, la lutte contre le terrorisme a été un élément central de sa stratégie de sécurité nationale, et elle partage cette préoccupation dans le cadre d'une coopération étroite avec ses partenaires régionaux, européens et internationaux. Nous avons participé à des programmes de formation avec des partenaires régionaux et avons coopéré avec la Jordanie et l'Égypte dans l'objectif de combattre et de prévenir l'extrémisme violent. En outre, nous avons amélioré nos capacités à prévenir la prolifération des matières chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives, ainsi qu'à empêcher le financement et le trafic illégaux de ces matières.

Grèce

[Original : anglais]
[26 mai 2020]

Le respect du droit international et des principes de relations de bon voisinage est d'une importance capitale pour la sauvegarde et le renforcement de la paix et de la sécurité régionales. La Grèce a toujours été attachée aux règles du droit international et reste un fervent défenseur du principe de règlement pacifique des différends inscrit dans la Charte des Nations Unies. En outre, elle a toujours exercé ses droits souverains et sa juridiction sur ses zones maritimes conformément au droit international de la mer, énoncé dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, s'abstenant de mener des activités susceptibles d'aggraver les tensions et de mettre en péril la souveraineté, les droits souverains et la juridiction que chaque État

a sur ses zones maritimes conformément au droit international et notamment à la Convention.

Turkménistan

[Original : russe]

[6 mars 2020]

Par résolution de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a reconnu le statut de neutralité permanente du Turkménistan. C'est sur cette base que, le 27 décembre 1995, la loi constitutionnelle sur la neutralité permanente du Turkménistan a été promulguée. Ce statut proclamé dans la loi est le fondement de la politique intérieure et extérieure du Turkménistan, qui vise à renforcer la stabilité et l'harmonie dans la société et à développer des relations amicales et mutuellement bénéfiques avec les États de la région et du monde entier.

Une des caractéristiques principales du Turkménistan, résultant de son statut de neutralité et de ses obligations internationales, est la nature pacifique de sa politique extérieure : la résolution des problèmes se fait donc exclusivement par des voies politiques et diplomatiques, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La politique étrangère du Turkménistan, qui vise à nouer des liens avec d'autres États et structures internationales et à contribuer à l'instauration d'un ordre mondial bénin et progressiste, a joué un rôle constructif aux fins de la paix et de la sécurité régionales – enjeu prioritaire pour la communauté internationale.

La neutralité du Turkménistan, sa politique extérieure de non-alignement avec un bloc quel qu'il soit et son rejet de la force comme moyen de régler les différends internationaux dictent la position du pays face aux questions de paix et de sécurité.

À cet égard, la résolution 74/77 de l'Assemblée générale, intitulée « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », orientera les efforts de la communauté internationale tendant à renforcer la paix, la sécurité et la coopération entre les pays méditerranéens, à resserrer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité internationale, les transferts illicites d'armes et la production, la consommation et le commerce illicites de drogues, et à améliorer la situation politique, économique et sociale.

III. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original : anglais]

[31 mai 2020]

Le renforcement de la sécurité et de la coopération régionale dans le bassin de la Méditerranée, et plus généralement au Proche-Orient, demeure l'une des priorités de l'Union européenne.

Les liens de coopération ont été renforcés par l'intermédiaire des organisations régionales compétentes, en particulier l'Union pour la Méditerranée, dont le rôle stratégique de pôle de dialogue et de mécanisme de renforcement de la cohésion régionale et sociale en Méditerranée a également été réaffirmé dans la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. En 2020, l'Union européenne célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration de Barcelone, qui avait jeté les bases de l'Union pour la Méditerranée. Bon nombre de réunions de haut niveau ont été tenues, l'Union souhaitant resserrer sa collaboration avec les partenaires méditerranéens afin de renforcer l'efficacité de ce partenariat, au

titre de la Politique européenne de voisinage révisée. L'Union européenne a continué, conformément à l'examen de cette politique et à la Communication conjointe de 2017 concernant une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'Union, de suivre les mesures prises pour renforcer concrètement la résilience des partenaires face aux menaces et aux problèmes mondiaux, notamment par une aide au développement et à la croissance des zones les plus pauvres, par la lutte contre la menace terroriste et l'extrémisme violent et par un soutien à la réforme du secteur de la sécurité et à la gestion des frontières dans le cadre de l'état de droit. Les missions et opérations entreprises dans la région au titre de la Politique étrangère et de sécurité commune jouent également un rôle important dans la réalisation de cet objectif.

L'Union européenne appuie les activités de l'Organisation des Nations Unies dans la région par l'intermédiaire de financements et d'une coopération technique. Cette coopération concerne tout particulièrement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à l'Organisation internationale pour les migrations.

Dans la mesure du possible, l'Union européenne a coopéré avec les pays du sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient sur les plans politique et économique et dans les domaines de la sécurité et de la société civile et est restée le principal bailleur de fonds et fournisseur d'aide extérieure de la région.

Elle a continué de mettre en œuvre les priorités fixées en matière de partenariats, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité, et d'appuyer les réformes socioéconomiques structurelles.

L'Union européenne a continué de coopérer avec les partenaires méridionaux dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation qui mène à l'extrémisme violent. Une série de réunions de concertation sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme ont été organisées dans la région, débouchant sur des résultats concrets. Des spécialistes de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme continuent de contribuer à une meilleure sensibilisation au contexte local, de renforcer la collaboration avec les autorités et de définir des programmes de coopération ciblés, avec le soutien direct des États membres, dans les délégations de l'Union européenne. Ils font également office de référents auprès de leurs homologues locaux et internationaux pour les questions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, par exemple dans le cadre de la coordination de l'action des donateurs ou dans les réunions du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

La migration demeure une priorité absolue pour l'Union européenne et ses partenaires de la région. L'Europe continue de s'employer à sauver des vies, à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, à protéger ses frontières extérieures et à renforcer sa coopération avec ses partenaires internationaux dans le bassin de la Méditerranée et au-delà. Les principes de solidarité, de partenariat et de partage des responsabilités énoncés au Sommet de La Valette en novembre 2015 continueront de guider l'action de l'Union européenne et de ses partenaires africains. Les dernières initiatives dans ce domaine comprennent notamment l'élargissement des compétences de Frontex, en sa qualité actuelle d'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Le régime de l'asile dans l'Union européenne a été modernisé grâce à des bases de données d'identification telles qu'Eurodac. La surveillance a été renforcée par le Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages, le système de gestion intelligente des frontières et le Système européen de surveillance des frontières. La coopération entre les forces de sécurité comprend des initiatives communes tels que l'environnement commun de partage de l'information de l'Union européenne (2020) et le projet d'alerte précoce visant à améliorer la perception de la situation (Early Warning for Increased Situational Awareness project), notamment en matière de

coopération maritime et frontalière, ainsi que le projet d'observation océanographique (Marine Earth Observation), qui exploite des données du Programme européen d'observation de la Terre aux fins de la sécurité maritime.

Le processus de Rabat est une initiative régionale concernant les migrations sur les deux rives de la Méditerranée. Dans le cadre de ce processus, les États membres de l'Union européenne coopèrent avec les pays du bassin méditerranéen dans le domaine de la gestion des migrations, comme le prévoit le Plan d'action de Marrakech 2018-2020.

Les missions et les opérations menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune en cours sur les principales routes migratoires permettent de renforcer la capacité de la région à relever les défis locaux, y compris les problèmes liés à la migration irrégulière, et contribuent, à terme, à la stabilité régionale. L'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale a contribué aux efforts déployés par l'Union européenne pour rétablir la stabilité et la sécurité en Libye et la sécurité maritime dans la région de la Méditerranée centrale en perturbant les activités des passeurs et des trafiquants d'êtres humains, en formant et en supervisant les garde-côtes libyens et en contribuant à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Cette opération a été suivie par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, adoptée en 2020, dont la principale mission consiste à appliquer l'embargo sur les armes imposé à la Libye conformément aux résolutions [1970 \(2011\)](#) et [2292 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, jusqu'au 31 mars 2021.

L'Union européenne s'inquiète de l'instrumentalisation par des tiers de la pression exercée par les migrations le long du couloir de migration de la Méditerranée orientale, ainsi que de la diffusion d'informations mensongères et de fausses nouvelles sur les souffrances des personnes empruntant ce couloir. À cet égard, il est de la plus haute importance de renforcer la coopération et la capacité des partenaires de faire face à ces défis.

Le Plan d'investissement extérieur de l'Union européenne compte parmi les principaux instruments financiers destinés à financer les efforts dans le bassin de la Méditerranée. Il a été adopté en septembre 2017 et s'inspire du Fonds européen pour les investissements stratégiques. Il favorise les investissements dans les pays africains et européens voisins. Divers fonds régionaux existent, notamment le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, qui bénéficie aux pays du nord de l'Afrique.

L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds en ce qui concerne la réponse à la crise syrienne. L'Union européenne est favorable à une solution durable pour les réfugiés syriens et estime que cette solution ne peut être fondée que sur leur retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, dans leurs foyers lorsque la situation sur le terrain, telle que définie par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le permettra. À cet effet, l'Union européenne a lancé le Fonds fiduciaire régional en réponse à la crise syrienne (Fonds « Madad »), qui vise spécifiquement à financer la crise syrienne.

Le soutien de l'Union européenne dans la région du Sahel est essentiel pour la stabilité en Méditerranée. L'Union européenne a progressivement intensifié son soutien à la région, sous la direction du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, Ángel Losada. L'Union européenne est principalement engagée dans les domaines suivants : lutte contre le terrorisme, soutien aux capacités de défense et de sécurité intérieure des pays, rétablissement de la présence de l'État dans les zones fragiles, développement à long terme et action humanitaire. Un soutien particulier a été accordé au Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), créé en 2014, et à sa Force conjointe, créée en 2017. La présence de l'Union européenne passe notamment par

des missions menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune dans la région (mission de formation de l'Union européenne au Mali, Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali et Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Niger) et le déploiement d'experts des États membres de l'Union européenne. Plusieurs conférences ont été organisées depuis 2017 dans l'objectif d'accroître le soutien financier à la région. Le 28 avril 2020, une vidéoconférence a eu lieu entre la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, et les pays du G5 Sahel afin de favoriser un dialogue sur la Coalition pour le Sahel, le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel et le cadre stratégique intégré du G5 Sahel. Un montant supplémentaire de 194 millions d'euros a été promis afin de soutenir la sécurité, la stabilité et la résilience au Sahel.

L'Union européenne s'est jointe à la Ligue des États arabes, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine pour constituer le Quatuor pour la Libye dans le but d'aider à trouver une solution à la crise.

Les États membres de l'Union européenne, en leur qualité d'États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, continuent de promouvoir la coopération et le dialogue sur les questions de sécurité en général par l'intermédiaire du partenariat des États méditerranéens associés pour la coopération mis en place avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Parmi les domaines d'action prioritaire de ce programme figurent notamment la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, la sécurité des frontières, la gestion des flux migratoires et le principe de non-discrimination.

L'Union européenne insiste sur l'importance de la paix et la stabilité au niveau régional et du respect : a) de la souveraineté, des droits souverains et de la compétence que chaque État peut exercer sur ses zones maritimes conformément au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; b) du principe des rapports de bon voisinage. Elle rappelle que les activités contraires au droit international et aux rapports de bon voisinage, ainsi que les déclarations publiques provocatrices, ne font rien pour apaiser les tensions et créer des conditions propices à la stabilité régionale.

L'Union européenne a renforcé son dialogue politique avec les partenaires régionaux, notamment la Ligue des États arabes. Dans le cadre du dialogue stratégique engagé avec la Ligue en novembre 2015, les groupes de travail conjoints ont poursuivi leurs travaux et les activités diplomatiques et ministérielles ont suivi leurs cours, tirant parti du premier sommet historique tenu en 2018 par l'Union européenne et la Ligue des États arabes. L'Union européenne s'attache également à collaborer avec les États du Golfe en vue de régler les problèmes de la région, notamment au Yémen, en République arabe syrienne, en Iraq et dans la Corne de l'Afrique.

Le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne finance des projets pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en Méditerranée. Les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires en Méditerranée contribuent à cette tâche, notamment ceux du Maroc et de l'Algérie.

D'autres initiatives de coopération entre les États membres de l'Union européenne doivent également être mentionnées. C'est le cas des sommets des pays de l'Union européenne du Sud, qui réunissent la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce, Chypre et Malte. Ces sommets ont d'abord été axés sur un sujet délicat en commun, à savoir les afflux de migrants, et leur ordre du jour a

progressivement été élargi. Le dernier sommet en date s'est tenu à La Valette le 14 juin 2019.

Parmi les autres initiatives, citons les dialogues 5+5, qui rassemblent les pays des deux rives, dans le cadre de réunions spécifiques consacrées à la défense, aux opérations spéciales et aux exercices communs (SeaBorder). Les exercices SeaHorse en Méditerranée rassemblent également les pays des deux rives, qui partagent des informations relatives à la surveillance maritime.
